ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnels d'insertion et de probation

Question écrite n° 51831

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations des personnels d'insertion et de probation qui exercent les missions dévolues aux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Ceux-ci ont lancé en avril 2008 un mouvement social visant à améliorer leur statut. La direction de l'administration pénitentiaire annonçait alors un chantier de grande ampleur, fondé sur un protocole de travail signé avec les organisations syndicales représentatives. Il lui demande donc si elle compte rapidement concrétiser les engagements pris auprès des personnels concernés lors de ces travaux.

Texte de la réponse

Une attention particulière est apportée à la réforme du statut de la filière des personnels d'insertion et de probation de la direction de l'administration pénitentiaire. Un protocole a été signé par le syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire (SNEPAP-FSU) et la direction de l'administration pénitentiaire le 9 juillet 2009. Il représente l'aboutissement de longs mois de réflexion partenariale qui ont permis d'inscrire cette réforme dans la durée en donnant aux personnels toutes garanties nécessaires. Il a également fait l'objet de plusieurs réunions interministérielles. Le protocole définit un coeur de métier spécifique basé sur la prévention de la récidive et l'aménagement des peines. L'action des personnels est ainsi pleinement positionnée au sein de la filière pénitentiaire et clairement sur le champ pénal et criminologique. Il rappelle que l'action des SPIP se fait dans le cadre de l'exécution d'une décision pénale. Cette réforme statutaire et indemnitaire a pour objectif de revaloriser la filière insertion et probation. La mise en oeuvre de ces orientations nécessite un engagement de long terme et progressif s'appliquant dans un cadre pluriannuel qui s'échelonnera jusqu'en 2013 afin de ne pas déstabiliser les services déjà fortement mobilisés.

Données clés

Auteur : M. Michel Liebgott
Circonscription : Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51831
Rubrique : Système pénitentiaire
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5527
Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9485